



**La Société Eau de Marseille Métropole,
L'AITF Provence, le CNFPT et l'Astee**

**Ont le plaisir de vous inviter à une
Journée technique d'information avec visite**

LE VENDREDI 16 MARS 2018 A PARTIR DE 09H00

Services d'Eau et d'Assainissement : vers le zéro carbone

L'exemple de la SEMM, un service neutre en carbone,

Certifié ISO 50001

VISITE DU CENTRE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE SAINTE-MARTHE

CHEMIN DU BASSIN - 13014 MARSEILLE

Objectifs Climat

Les engagements internationaux en matière de lutte contre le dérèglement climatique se sont traduits par des engagements nationaux, eux-mêmes déclinés en objectifs et plans d'action territoriaux. **Les Plans Climats des collectivités territoriales**, des régions, EPCI, départements et communes intègrent des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des objectifs d'amélioration de compensation, et de développement bas carbone à court et moyen termes.

Les Services publics d'eau et d'assainissement peuvent contribuer efficacement à cet effort de solidarité climatique par la mise en place **d'une démarche pour l'exploitation dans la durée d'un service neutre en carbone**.

Eau de Marseille Métropole : un service zéro carbone dès 2015.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public d'eau potable du territoire Marseille Provence la SEMM a mis en place en 2 ans, une démarche basée sur une méthodologie complète et efficace, couronnée par la **certification ISO 50001**.

Cette méthodologie, basée sur des bilans précis et périodiques, la réduction des consommations, l'optimisation des process de gestion de l'eau, le management de l'énergie, l'utilisation d'énergies propres, la prise en compte des déplacements, la mise en œuvre de travaux « propres » ainsi que la compensation des émissions de gaz à effet de serre, a permis au service de l'eau du territoire de Marseille Provence **d'atteindre très rapidement l'objectif fixé par la collectivité**.



.../...

Le Centre de traitement d'eau potable de Sainte-Marthe

Le Centre de traitement d'eau potable de Sainte-Marthe est un des principaux Centre de production de l'agglomération marseillaise. C'est un pôle de traitement de l'eau particulièrement performant et fiable : il se compose d'installations entièrement automatisées et télé gérées avec une gestion de la maintenance par ordinateur.

Avec une capacité de traitement de 278 000 m³ par jour, le centre de Sainte-Marthe satisfait 55% des besoins en eau potable de la ville de Marseille. Son réservoir de stockage de 450 000 m³ - l'équivalent de 225 piscines olympiques - et sa connexion avec le centre de production d'eau potable de Vallon Dol assurent aux Marseillais une distribution sans faille, tout au long de l'année.

Il est au centre du dispositif **d'optimisation énergétique et hydraulique des process** avec une production d'énergie hydroélectrique de 3 millions de kWh par an par turbinage de l'eau transitant par ce centre de production.



DEROULE



- 9h00** Formalités d'émargement au Centre de production d'eau potable de Sainte-Marthe avec vérification des identités (être en possession du document d'identité fourni lors de l'inscription)
- 9h15** Propos d'accueil de Monsieur Jean-Yves GUVARCH, directeur de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Conseil de Territoire Marseille Provence, ou son représentant
Présentation de la journée par Monsieur Laurent FISCHER, Conseiller Formation du CNFPT, Madame Pascale VERNE, Présidente de l'AITF Provence, et Monsieur Joël RAFFIN, Président ou Francis PERRIN, secrétaire territorial de l'ASTEE
- 9h30** Présentation de la Société Eau de Marseille Métropole - Mme Marie-France BARBIER, Directrice Générale de la SEMM
- 9h45** Le contexte réglementaire - Mme Virginie MERCIER, Maître de Conférence, Directrice de l'Institut de Droit de l'Environnement et du Développement Durable
- 10h15** Le service zéro carbone: méthodologie, certification - Frédéric SCHNEIDER, Chargé de mission Environnement et Energie et Jean-Jacques L'HENRY, Chef du service production, SEMM
- 10h45** Questions-réponses et simultanément
12h15 Visite du Centre de production par petits groupes
- 12h15** Buffet sur place
- 14h00** Départ

Renseignements pratiques



- Le nombre de participants est limité à 60.
- **Les inscriptions, accompagnées des pièces d'identités en cours de validité à fournir au plus tard le 10 février 2018, sont à effectuer exclusivement auprès du CNFPT :**
 - 1- Pour les fonctionnaires territoriaux en activité, via leurs services formation en précisant le code de l'action,
 - 2- Pour les adhérents de l'ASTEE non fonctionnaires territoriaux, les adhérents « ainés » de l'AITF, fonctionnaires d'état et invités, via le bulletin d'inscription joint à la plaquette CNFPT.
- **Le jour de la visite, se munir impérativement des cartes d'identité ou passeports fournis lors de l'inscription.**
- **Les capacités de stationnement étant réduites à l'Usine de Sainte Marthe**, un covoiturage sera organisé au moyen des véhicules des membres du Comité régional de l'AITF Provence, à partir du parc de stationnement de la station de Métro de Frais-Vallon. Rendez-vous à 8h15.
S'inscrire auprès du Secrétariat de l'AITF PROVENCE :
aitf.provence.secretariat@gmail.com